

La Voie à Suivre

Ki-Tissa

664

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 48 03 53 89 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com
Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



15 Adar I 5771 - 19 Février 2011

Rabbi David Pinto Chlita

Le Sanctuaire nous enseigne la voie qui rend possible «Je résiderai au milieu d'eux»

Cette paracha comprend de nombreuses lois relatives à la construction du Michkan et au service que l'on devait y réaliser. Nous avons déjà mentionné l'interprétation du Alcheikh sur le verset « Ils Me construiront un Sanctuaire, et Je résiderai au milieu d'eux » : 'il n'est pas écrit au milieu de lui (le sanctuaire), mais au milieu d'eux, c'est-à-dire au sein de chaque ben Israël'. La source de cette interprétation se trouve dans le Zohar : « l'organisation du corps est semblable à celle du Michkan », c'est-à-dire que la structure et la coloration spirituelles d'un juif ressemblent à la structure du Sanctuaire.

Or, le plan du Michkan, son aspect, sa forme et la façon dont on y réalisait le service devaient permettre à la présence divine d'y résider. C'est pourquoi l'étude de ce sujet nous apprend comment nous devons nous-mêmes servir D., comment nous devons agir pour nous purifier, nous sanctifier et nous rendre dignes de Le voir résider parmi nous.

La paracha commence par la mitsva conférée aux bnei Israël de donner le demi-chékel qui permettra de les compter dans le désert. Cette contribution servira en outre à confectionner les socles du Sanctuaire, c'est-à-dire sa base et ses fondements. Au sujet de ce prélèvement, il est expressément précisé : « Le riche ne donnera pas plus, le pauvre ne donnera pas moins que la moitié d'un chékel », chaque homme a donc donné exactement un demi-chékel, ni plus ni moins ! Pourquoi cela ? Da'at Zekenim explique : « afin que le riche ne puisse pas dire que sa part dans le Sanctuaire est supérieure à celle de son voisin. » De même, la Torah a ordonné de prendre la moitié d'un chékel et non un chékel entier afin d'ôter à l'homme tout sentiment d'orgueil et de supériorité, et pour que ce dernier ait conscience qu'il n'est toujours qu'une moitié, qu'il est incomplet. En effet « D. ne méprise pas un cœur brisé et soumis », Il ne demande que la sincérité et aime l'homme humble et contrit qui n'est pas arrogant.

Le demi-chékel vient aussi nous enseigner qu'un individu ne forme pas une entité à lui seul et qu'il ne peut atteindre la complétude qu'en se liant à d'autres personnes et par là même, à la collectivité. Le juif ne devient entier que lorsqu'il est uni aux autres membres de son peuple. Ceci est la qualité qui caractérise le peuple juif par rapport aux autres nations.

Ces deux notions d'humilité et d'unité sont interdépendantes, car un homme suffisant ne peut créer de véritable lien avec personne. En effet, l'orgueilleux s'érige une tribune et se trouve toujours une qualité qui justifie à ses propres yeux son sentiment de supériorité. Comment peut-il dans ces conditions s'attacher à quiconque puisqu'il n'éprouve de considération pour personne ?

La soumission et l'humilité, ainsi que l'unité qui en découle, sont les qualités qui permettent au Sanctuaire de se maintenir. C'est pourquoi les socles qui soutiennent la tente d'assignation ont été fabriqués à partir du demi-chékel, qui symbolise ces qualités. Ainsi, pour entretenir le sanctuaire qui se trouve en chaque juif, il est fondamental de fuir l'orgueil, qui est le contraire de la Présence divine. En effet, D. dit à propos de l'orgueilleux : « Moi et lui ne pouvons résider ensemble » (Sota 5a), alors qu'il est écrit de la personne modeste et humble : « Sublime et saint est Mon trône! Mais il est aussi dans les cœurs contrits et humbles. » (Yéchayah 57, 15)

L'unité et la constitution d'un groupe de personnes sont d'ailleurs des conditions nécessaires à la présence de la Chekhina, puisqu'elle ne peut résider sur moins de dix hommes rassemblés (minyan). De même, c'est seulement quand Israël a campé « comme un seul homme avec un seul cœur » que D. a pu descendre sur le Sinai.

Notre paracha se poursuit avec l'injonction de réaliser une cuve avec son socle, destinée au lavage des pieds et des mains des cohanim avant leur service, afin que celui-ci soit réalisé dans un état de pureté et de sainteté. Chaque juif a le statut d'un cohen au moment où il sert D. et où il prie, car notre rôle dans ce monde est d'accomplir la volonté de notre Maître en serviteurs parfaits, et toutes nos actions doivent viser cet objectif. Ce statut nous impose de penser et d'agir en nous maintenant en permanence à un niveau élevé de sainteté et de pureté. En effet, nous devons rester dignes de servir le Roi des Rois, or « il ne convient pas d'approcher le Roi vêtu d'un sac. »

Le fait que la cuve soit fabriquée à partir de miroirs est aussi pour nous source d'enseignement. En effet, voir son image reflétée par un miroir peut éveiller en l'homme la conscience qu'« un œil regarde, une oreille entend et tous tes actes sont inscrits dans un livre. » Ainsi, celui qui parvient au niveau de : « Je fixe constamment mes regards sur Hachem » saura voir le livre ouvert et la main qui note, se maintiendra propre et éloigné de toute faute et de toute querelle, et méritera alors de voir la Présence divine résider en son sein.

Ensuite vient l'ordre de préparer l'huile sainte d'onction et d'en oindre le Sanctuaire et ses ustensiles. L'huile symbolise les bonnes actions, ainsi qu'il est dit : « Une bonne renommée vaut mieux qu'une bonne huile. » De même, il est écrit dans Tana DeBei Eliahou Rabba : « L'huile représente toujours les bonnes actions. En effet 'tes huiles sont meilleures que des parfums' signifie : 'tes actions sont meilleures que des parfums.' » Chacun doit chercher à parfaire ses qualités et à améliorer ses actes de sorte que ces derniers dépassent sa sagesse. De même, il doit essayer d'acquérir un bon renom et d'être aimé du Ciel et apprécié des hommes. Ainsi, à l'instar de l'huile qui sanctifie le Sanctuaire et ses ustensiles, les actes d'un homme le rendent saint et permettent à la Présence divine de résider en lui.

L'encens qu'on brûlait sur l'autel indique que les enfants d'Israël sont responsables les uns des autres, et ce devoir de coresponsabilité est encore plus grand pour les justes vis-à-vis des impies. On apprend cela du galbanum ('helbona), qui fait partie de l'encens malgré son parfum désagréable. Nos Sages en déduisent d'ailleurs que : « Tout jeûne auquel des fauteurs ne participent pas ne peut être pris en compte, puisque le galbanum doit faire partie de l'encens malgré sa mauvaise odeur » (Keritout 6b). Rabbeinou Bé'hayé commente cette section en ces termes : « L'encens vient nous enseigner que nous ne devons pas négliger les impies et les fauteurs en les excluant de nos jeûnes et de nos prières. Nos Maîtres ont d'ailleurs dit que toute assemblée exempte de fauteurs n'est pas une assemblée. En effet, le Nom de D. est exalté et sanctifié lorsque les impies se repentent et viennent s'ajouter au nombre des justes. Si cela ne se produit pas, les justes en sont incriminés au nom de la responsabilité qui incombe à chaque juif vis-à-vis de son prochain. » Ainsi, la responsabilité que chacun a de rapprocher les impies de D. permet d'élever et de sanctifier Son Nom : elle magnifie Sa royauté dans le monde. C'est bien cela faire résider la Chekhina sur terre !

Paris Lyon Marseille

17:58 17:53 17:55

Allumage

19:07 18:59 18:58

Fin



La nappe, les chandeliers et la guérison du cœur

« Six jours on se livrera au travail ; mais le septième jour il y aura repos, repos complet consacré à Hachem. » (Chemot 31, 15)

Nous avons déjà évoqué plusieurs fois dans cette rubrique l'importance d'accueillir le Chabbat assez tôt, les seoulot particulières relatives à ce bon comportement et les nombreuses délivrances dont ont bénéficié ceux qui se sont engagés à cela. Parallèlement, il y a lieu de réveiller et de mettre en garde ceux qui s'attardent encore dans les préparatifs du Chabbat, se laissant surprendre par son arrivée alors qu'ils sont encore à l'entrée du marché ou en train d'attendre l'autobus.

« Allez, et nous irons à la rencontre du Chabbat. » Il faut attendre le saint Chabbat avec impatience, tant qu'il est encore temps et très précisément, comme on attendrait un invité de marque, haut placé. La maison est astiquée et resplendissante, les mets de Chabbat déjà à leur place, et tous attendent les sons du soir qui annoncent l'arrivée de la Reine Chabbat. Il n'est ni convenable ni respectueux que la Reine Chabbat nous couvre déjà de ses ailes alors que nous ne sommes pas prêts à l'accueillir avec le chant « Viens fiancée, Reine Chabbat. »

Dans le livre « Lichkheino Tidrechou » est rapportée l'histoire de Rabbi Sim'ha Kaplane, le Rav de Tsfat. Il raconte : « Lorsque j'étudiais à la yéchiva de Mir, je logeais chez une famille qui avait un fils unique. Un vendredi, alors que je quittais ma chambre pour aller à la yéchiva, le maître de maison se préparait à sortir vers la place du marché pour son commerce. J'ai alors entendu son épouse lui dire 'C'est veille de Chabbat aujourd'hui, rentre tôt.' »

De retour de la yéchiva l'après-midi après min'ha, j'ai vu la maîtresse de maison qui attendait son mari à la fenêtre en murmurant « C'est bientôt Chabbat – C'est bientôt Chabbat ! » J'étais très étonné et je lui ai dit : « Il fait grand jour, il reste encore plusieurs heures avant l'entrée du Chabbat. »

Elle m'a alors répondu : « Assieds-toi, je vais te raconter notre histoire et tu comprendras mieux mon inquiétude. »

Nous étions mariés depuis longtemps mais n'avions toujours pas d'enfant. Après plusieurs années de souffrance, grâce à D., nous avons mérité d'avoir un fils. Mais à notre grand désespoir, cet enfant ne se développait pas normalement et il était très difficile et douloureux pour nous de nous en occuper. Le médecin de la ville a diagnostiqué un défaut au cœur et nous a dirigés vers un grand spécialiste qui exerçait à Vilna.

Après divers examens, le spécialiste a déclaré : 'L'espérance de vie de cet enfant ne dépasse pas quelques années, il n'existe pas de remède à sa maladie. Rentrez chez vous et adaptez-vous à cette situation.'

Nous sommes sortis de son cabinet accablés et brisés. Nous étions perdus. Nous sommes difficilement parvenus à notre auberge et j'ai alors fondu en larmes sans pouvoir me consoler. Les clients de l'auberge qui ont entendu notre détresse nous ont suggéré : 'En rentrant à Mir, vous feriez bien de faire un détour

par Radin où demeure le 'Hafets 'Haïm. Adressez-vous à lui et vous serez certainement sauvés de cette épreuve.'

Nous nous sommes alors immédiatement mis en route pour Radin. Mais quelle n'a pas été notre déception quand nous avons entendu que le Rav ne recevait personne ! En effet il se sentait extrêmement faible et n'était pas en mesure d'accueillir qui que ce soit.

Nous étions encore là désappointés, et l'aide de Hachem est intervenue : nous avons aperçu l'époux de la petite-fille du 'Hafets 'Haïm, un jeune avrekh qui étudiait à Mir peu de temps auparavant et logeait alors chez nous. Et voilà, « Jette ton pain à la surface de l'eau car à terme tu le retrouveras... » : il nous a introduits chez son grand-père ! Le 'Hafets 'Haïm était alors assis, le livre d'Ezra entre les mains.

Nous avons pris place et lui avons parlé de la maladie de notre fils unique. Il nous a alors répondu : 'En quoi puis-je vous aider ? Je n'ai pas d'argent, que puis-je faire pour vous ?' J'ai éclaté en amers sanglots et le petit-fils qui nous avait fait entrer a ajouté 'Mais c'est un fils unique !'

Le 'Hafets 'Haïm s'est alors tourné vers moi avec affection : 'Ma fille, engagez-vous à faire entrer le Chabbat en avance.' Je lui ai demandé de préciser sa pensée et il m'a expliqué : 'Vendredi à midi, la nappe devra déjà être étendue sur la table de Chabbat et les chandeliers disposés dessus. Aussi, dès l'allumage des bougies il ne faudra plus faire aucun travail, quoi qu'il arrive !'

Les paroles provenaient de la bouche du 'Hafets 'Haïm : déterminée, j'ai donc pris l'engagement de les appliquer à la lettre.

Dès notre retour à Mir, nous avons constaté une nette amélioration de l'état de santé de notre fils. Puis, petit à petit il a commencé à se nourrir et à se développer comme les enfants de son âge. Nous sommes retournés voir le médecin qui nous avait envoyés à Vilna et il est resté sans voix devant ce qu'il voyait. Il ne pouvait maîtriser son trouble et nous a lui-même donné de quoi nous rendre à Vilna chez le grand spécialiste.

Arrivés à Vilna, le médecin nous a dit : 'Vous vous moquez de moi, ce n'est pas cet enfant que j'ai examiné récemment !' 'Nous n'avons qu'un fils !' lui avons-nous répliqué. Le médecin nous a alors demandé si nous avions été à Vienne (il y avait à l'époque à Vienne un centre médical international), mais nous avons répondu par la négative. Il a poursuivi : 'Alors où étiez-vous ?'

'Nous sommes partis chez le 'Hafets 'Haïm qui nous a donné un conseil...'

Sur ce, il nous a confié : 'Nous, les médecins, avons le pouvoir d'améliorer ce qui existe déjà. En revanche, le 'Hafets 'Haïm, lui, a la capacité de créer « ex nihilo ». A présent, je peux vous révéler que le cœur de votre fils était totalement 'rongé', quasiment inopérant... »

Puis la maîtresse de maison a conclu : 'Depuis ces événements, nous terminons très en avance les préparatifs de Chabbat. C'est pourquoi je m'inquiète maintenant pour mon mari qui tarde à rentrer.' »

Le demi-chékel

« Que chacun donne le rachat de sa vie à Hachem lors du dénombrement » (30, 12)

Parce que les bnei Israël étaient passibles de mort à cause de la faute du Veau d'Or, et le Saint béni soit-Il a dit : « que chacun donne le rachat de sa vie à Hachem lors du dénombrement. » Quand les bnei Israël ont entendu cela, ils se sont mis à dire : nous nous sommes donné du mal pour rien à ramasser le butin de l'Égypte et le butin de la mer. Maintenant il faut tout donner pour racheter notre vie.

Ils ont dit : si quelqu'un qui a violé une jeune fille vierge donne cinquante pièces d'argent, et quelqu'un qui a calomnié sa femme est puni de cent pièces d'argent, nous, qui avons violé la parole de D., ainsi qu'il est dit : « Tu n'auras pas d'autre dieu » (Chemot 20, 1), et qui L'avons calomnié en disant au Veau : « Voici ton dieu, Israël » à combien plus forte raison chacun d'entre nous doit donner tant et plus.

Ils ont encore dit : Quand un taureau encorne un esclave, il est dit de ses maîtres : « Il donnera trente chekalim à son maître » (Chemot 21, 32), et nous, qui avons changé Sa gloire contre un Veau [qui évoque le taureau], à combien plus forte raison !

Le Saint béni soit-Il savait ce que pensaient les bnei Israël. Il a dit à Moché : Va dire aux bnei Israël qu'ils ne donnent pas trop. Par ta vie ! Ni un kikar d'argent, ni cent pièces d'argent, ni cinquante chekalim ni dix, même pas un chékel entier, mais « Voici ce que donnera quiconque est dénombré : un demi-chékel. »

A ce moment-là, le Saint béni soit-Il a sorti de sous le trône de gloire une espèce de pièce d'un demi-chékel de feu, et l'a montrée à Moché en disant : « voilà ce qu'ils doivent donner ». - (Midrach Aggada)

La garde du Chabbat

« Vous garderez le Chabbat » (31, 14)

Cette « garde » consiste à ajouter un peu de temps avant et après le Chabbat. Les Sages ont dit : On ajoute du profane vers le sacré et on calcule avec sévérité le temps du crépuscule qui précède le Chabbat et celui qui suit le Chabbat, et on le rend une « garde » pour qu'on n'y fasse aucun travail.

(Yalkout Maor HaAfela)

La mémoire et le serment

« Il donna à Moché » (31, 18)

Rabbi Yichmaël a dit : L'ange qui est ministre de l'Intérieur m'a dit : lorsque Moché est monté aux cieux, le Saint béni soit-Il a ordonné qu'on lui donne une stature de soixante dix mille myriades de parsaot sur soixante-dix mille. Moché a appris la Torah de soixante-dix façons en soixante-dix langues, ainsi que les Prophètes et les Hagiographes. En quarante jours il a tout étudié, et en une seule heure il a tout oublié. Le Saint béni soit-Il lui a envoyé le ministre de la Torah, qui l'a étudiée avec lui jusqu'à ce qu'elle lui soit donnée en cadeau.

Rabbi Yichmaël a dit : A l'âge de treize ans, Rabbi Ne'hounia ben Hakana m'a vu en train de me mortifier avec de grandes douleurs et un grand danger, le verset que j'apprenais aujourd'hui, je l'oubliais demain, et la michna que j'étudiais aujourd'hui, je l'oubliais demain. Qu'ai-je fait ? Comme je voyais que le Torah ne se maintenait pas en moi, j'ai cessé de manger et de boire et de me laver et je me suis mortifié, je ne m'amusais pas et je ne riais pas et aucune espèce de chant ne sortait de mes lèvres.

Immédiatement, mon maître Rabbi Ne'hounia ben Hakana s'est levé, m'a pris de chez mon père et m'a fait rentrer au Lichkat Hagazit, et m'a fait jurer par le grand sceau et le grand serment, qui appartient à un ange, et m'a révélé d'eux des mystères de la Torah, et immédiatement mon cœur a été éclairé d'une grande lumière et mes yeux ont contemplé les profondeurs et les voies de la Torah, et je n'ai plus rien oublié. Tout ce que mes oreilles avaient entendu de mon maître et de l'étude et des mots de la Torah et tout ce que j'ai fait avec, je n'ai plus jamais rien oublié.

(Séfer Heikhalot 27)

Le beit midrach du Sanctuaire

« Moché prit sa tente » (33, 7)

Il est écrit : « Les matériaux suffirent et au-delà (Chemot 36, 7). Moché a dit devant le Saint béni soit-Il : Maître du monde, nous avons fait le travail de construction du Sanctuaire, qu'allons-nous faire avec ce qui reste ?

Le Saint béni soit-Il lui a répondu : va en faire un beit midrach pour le Sanctuaire, c'est ce qui est écrit : « Moché prit sa tente » – c'est le beit hamidrach de Moché.

(Midrach Hagadol)

A la lumière de la Paracha

La générosité de Moché

Lorsque les bnei Israël ont fabriqué le Veau d'Or, le Saint béni soit-Il a dit à Moché : « Va, descends » (Chemot 32, 7). Les Sages ont expliqué (Berakhot 32a) qu'Il lui a dit : « Moché, descends de ta grandeur. Je ne t'ai donné la grandeur que pour les bnei Israël, et maintenant ils ont fauté, qu'as-tu à faire de la grandeur ! » Ils ont encore dit (Tan'houma Tissa 22) sur « Va, descends » : « A ce moment-là, Moché a été excommunié par le Tribunal céleste, c'est-à-dire qu'avant la fin des quarante jours sur la montagne, il a été excommunié par le Saint béni soit-Il Qui l'a fait descendre de sa grandeur, et à ce moment-là il a interrompu son étude et a oublié ce qu'il avait appris. C'est pourquoi il a dû retourner sur la montagne pendant quarante jours et quarante nuits supplémentaires, pour réapprendre ce qu'il avait oublié.

Qu'est-ce que Moché a fait pendant ces quarante jours ? Il s'est plongé en prière et a demandé miséricorde pour les bnei Israël, et en même temps il a revu son étude pour retrouver la grande compréhension qu'il avait eu pendant les quarante premiers jours. Comme il s'était entièrement dévoué pour les bnei Israël en priant pour eux tout en étudiant, il a mérité que la peau de son visage rayonne. Et sa première montée n'avait pas été semblable, car il avait étudié la Torah de la bouche de D., et il répétait, et il n'y avait en lui que la Torah, alors que pendant sa deuxième montée, il révisait son étude et priait en même temps pour que le Saint béni soit-Il n'extermine pas les bnei Israël, il y avait à la fois le service de D. et la générosité, puisqu'il se dévouait pour eux.

Non seulement cela, mais nous avons appris dans la Michna (Avot 1, 2) : « Le monde repose sur trois choses, sur la Torah, sur le service de D. et sur la générosité. » Nous apprenons ces trois choses de Moché. Quand il était sur la montagne, il a pratiqué l'étude de la Torah, la prière pour le peuple, et en outre il était occupé à sauver les bnei Israël pour que Hachem ne les extermine pas dans Sa colère. Y a-t-il une plus grande générosité que cela, tout donner pour son peuple, au point que les Sages ont dit (Berakhot 32a, et les Hagaot du Ba'h) : « Moché implora – cela nous enseigne que Moché s'est tenu en prière devant le Saint béni soit-Il jusqu'à ce qu'il ait été exaucé ? » Ils ont encore dit (ibid.) qu'il avait donné sa vie pour eux. C'est de là que Chimon HaTsaddik a appris les trois piliers sur lesquels le monde repose, car c'est uniquement grâce à Moché que Hachem n'a pas exterminé Son peuple.

Et comme Moché avait passé la deuxième série de quarante jours dans cet acte de générosité, il a mérité de nombreuses choses : que la peau de son visage rayonne, que le Saint béni soit-Il lui dise : « J'ai pardonné selon ta parole », et il a obtenu un jour de pardon pour toutes les générations. Non seulement cela, mais sur les deuxième Tables il y avait ce qu'il n'y avait pas sur les premières, comme l'ont dit les Sages (Chemot Rabba 46, 1) : « Moché a commencé à se lamenter sur le bris des Tables, et le Saint béni soit-Il lui a dit : « Ne regrette pas les premières Tables, où il n'y avait que les Dix Paroles, alors que les deuxième Tables contiennent aussi le Midrach et les aggadot. Non seulement cela, mais Je t'annonce que Je t'ai pardonné ta faute. »

Dans un village proche de la ville de Medjiboj vivait un juif pieux animé par la crainte de D. Pour gagner sa vie, il était contraint d'habiter seul dans ce village, entouré uniquement de non-juifs. Cependant une fois par an, dès le début du mois d'Eloul, il abandonnait son petit bourg pour se rendre à Medjiboj où demeurait le Ba'al Chem Tov. Il avait l'habitude d'y séjourner jusqu'après Yom Kippour, et la Torah qu'il y puisait durant cette période nourrissait son âme pour le reste de l'année.

Cet homme avait un fils unique qui ne lui donnait aucune satisfaction. En effet, ce dernier semblait doué d'un esprit hermétique et n'était réceptif à aucun enseignement. Il n'arrivait même pas à retenir l'alphabet.

En désespoir de cause, le père ne confiait à son fils que des tâches simples. L'enfant est alors devenu berger, il s'occupait des animaux et portait autour du cou un sifflet qu'il utilisait pour rassembler le troupeau.

Quelques années se sont ainsi écoulées et l'enfant a atteint l'âge de treize ans. A l'occasion de sa bar mitsva, le père a décidé de faire une chose inhabituelle : le jeune homme l'accompagnerait à Medjiboj ! La lumière qui irradiait de ce lieu transpercerait peut-être la carapace qui recouvrait son âme !

C'est ce qu'il a fait... mais l'adolescent n'en a pas été impressionné. Il a même refusé de se rendre à la synagogue à Roch Hachana et a perdu son temps en amusements. Toutefois, le jour de Kippour, il a finalement consenti à accompagner son père.

En entrant dans ce lieu de prière, l'enfant est resté stupéfait : la salle était pleine de juifs vêtus de blanc qui se tenaient debout chacun à sa place et se balançaient inlassablement. Ils élevaient de temps en temps la voix, pleuraient, criaient... L'émotion commençait à monter en lui. Il s'est installé à sa place en silence, les yeux écarquillés, complètement absorbé par ce qui se déroulait autour de lui. Il est resté ainsi de nombreuses heures, le cœur empli d'un sentiment étrange que lui-même ne comprenait pas. Il ne savait quelle expression donner à cette tension émotionnelle qui l'envahissait.

N'y tenant plus, il a tendu la main vers sa poche pour se saisir de son sifflet : il avait refusé de s'en séparer ! (Dans les champs, lorsqu'il était troublé pour une quelconque raison, il sifflait longuement et ceci l'apaisait.) Mais son père, percevant son geste, l'a empêché de s'emparer de l'objet interdit.

Durant de longues heures, le jeune homme s'est senti pris dans un tourbillon de sentiments indescriptibles qu'il s'efforçait de contenir. Puis l'heure de néïla est arrivée, et l'émotion devenait palpable dans la synagogue. Les fidèles observaient leur Rav, le Ba'al Chem Tov, qui ne parvenait pas à ouvrir les portes de la Miséricorde. Ils ont tous été saisis d'une crainte qui allait en s'amplifiant. Puis soudain, ne pouvant plus se maîtriser, le jeune homme a laissé libre cours à son émotion, il a sorti avec précipitation le sifflet de sa poche et a fendu l'air de la salle par un sifflement discordant et prolongé. L'assemblée était effrayée et le pauvre père, honteux, a commencé à lutter avec son fils, tentant de lui reprendre le

sifflet des mains. Le Ba'al Chem Tov a alors repoussé son talit en arrière pour faire signe au père de laisser faire l'enfant.

Les 'hassidim racontent qu'à l'issue de Yom Kippour, le Ba'al Chem Tov a confié :

« Hachem a davantage agréé le sifflement de ce jeune homme que les prières des tsaddikim et des 'hassidim. Cette prière émise par son sifflet a réussi à fendre les cieux et à ouvrir les portes de la Miséricorde. »

Une guérison surnaturelle

Lors d'une disputation entre le gaon Rabbi Yonathan Eibeschütz et des représentants de l'Eglise, un cardinal a demandé au Rav : « Pourquoi concluez-vous la huitième bénédiction de la amida par les mots '...qui guérit les malades de Son peuple Israël' ? Cela laisse penser que D. ne guérit que les malades d'Israël ! Or les malades des nations du monde aussi se rétablissent... Qui les guérit alors ? »

Rabbi Yonathan lui a alors répondu que la bénédiction de « réfaénu (guéris-nous) », huitième bénédiction de la amida, a été instituée en rapport avec la mitsva de circoncision, qui s'accomplit au huitième jour de l'enfant. Ainsi, nos Sages écrivent (Meguila 17) : « Pourquoi la bénédiction sur la guérison est-elle placée en huitième position ? Rabbi A'ha répond que la circoncision, qui nécessite un rétablissement, ayant lieu le huitième jour de la vie, la bénédiction relative à la guérison a dû être placée en huitième position dans la 'Amida. » Il apparaît donc clairement qu'elle concerne uniquement le peuple d'Israël et non les incirconcis des nations du monde. »

Le cardinal fut satisfait de cette réponse.

Mais plus tard, les disciples du Rav l'ont questionné : « Avez-vous vraiment donné la raison authentique ? »

« Non ! Pas du tout ! Celle-ci n'était destinée qu'au cardinal », a-t-il répliqué. « La véritable raison est la suivante : D. a placé dans le monde des lois naturelles relatives à la santé et dont tous les peuples bénéficient. D'ailleurs, on conclut la bénédiction de « acher yatsar » par les mots « qui guérit toute chair ». En revanche, pour les juifs, la guérison peut survenir en défiant toutes les lois naturelles admises par la médecine. Les bnei Israël peuvent annuler un décret ou accélérer le processus de guérison habituel. C'est la raison pour laquelle nous concluons notre bénédiction par « Qui guérit les malades de Son peuple Israël ».

Garde Ta Langue

Celui qui dénigre un talmid 'hakham

Si quelqu'un dénigre un talmid 'hakham, c'est beaucoup plus grave. En effet, en parlant de lui avec mépris, il empêche la communauté de servir Hachem, car le peuple dira alors : pourquoi aller lui demander de juger ce qui nous oppose, s'il n'est pas digne de vivre parmi nous ? Et ainsi, chacun se construit son propre piédestal.

(‘Hafets ‘Haïm)